



27 septembre 2017

Autoroute A9 Fin de la mise à l'enquête publique du tronçon de Finges

(IVS).- Le délai de mise à l'enquête du projet définitif de l'autoroute A9 à travers le bois de Finges est arrivé à échéance le 19 septembre 2017. Au total, 89 oppositions ont été déposées auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La phase d'approbation du tronçon autoroutier se poursuit avec l'instruction des oppositions par le secrétariat général du DETEC.

Sur mandat du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le canton du Valais a mis à l'enquête publique le tronçon de l'autoroute A9 dans le bois de Finges. Cette procédure concernait aussi le captage d'eau potable pour Salquenen et Sierre, ainsi que le système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée de la T9 Salgesch – Leuk (SETEC). Les documents ont pu être consultés entre le 18 août 2017 et le 19 septembre 2017 dans les communes de Sierre, Salquenen, Loèche, Varen, Agarn et Turtmann-Unterems. Au total, 89 oppositions ont été déposées auprès du DETEC.

Le canton du Valais, de même que les départements fédéraux concernés, devront se prononcer sur les oppositions. Leurs prises de position seront ensuite transmises aux opposants. Le DETEC évaluera la nécessité de procéder à des négociations. La procédure se terminera une fois ces phases de prises de position et de négociations terminées. Le DETEC élaborera alors la décision d'approbation des plans qui statuera sur les oppositions, sur les questions d'expropriation et sur d'éventuels changements à apporter au projet. Les parties concernées pourront encore faire recours contre la décision d'approbation des plans auprès du Tribunal administratif fédéral.

En ce qui concerne les demandes d'indemnisation, la Commission fédérale d'estimation fixera le montant des indemnités à payer en cas d'échec d'une liquidation amiable avec le Canton.

Pour rappel (communiqué du 18 août 2017), le projet définitif du tronçon de l'autoroute A9 à travers le Bois de Finges s'étend de la jonction de Sierre-Est à la Souste où il rejoint le tronçon ouvert à la circulation en novembre 2016. 75% du tracé d'autoroute à travers Finges, d'une longueur de 8.5 kilomètres, sera souterrain (tranchée couverte et tunnel). Ces infrastructures répondront à un standard de pointe en matière de gestion environnementale et paysagère, le périmètre de Finges étant protégé à plusieurs égards. A ce stade, les coûts du projet définitif sont devisés à 1.2 milliard de francs, y compris le captage d'eau potable pour Salquenen et Sierre et le SETEC.

Personne de contact

Martin Hutter, chef de l'Office de construction des routes nationales (OCRN)
079 412 74 91

